Image not found or type unknown

Pose des congés trimestriels convention 66

Par **Litho**, le **17/02/2019** à **21:37**

Bonjour,

Je suis secrétaire de direction dans un Sessad.
Conformément à la convention 66, je bénéficie de 3 congés trimestriels chaque trimestre (sauf le 3ème trimestre qui correspond à la pose des congés payés).

Je travaille à mi temps (17h30) par semaine répartis le lundi matin, le mardi et le jeudi toute la journée.

La convention stipule uniquement que les congés trimestriels doivent être posés durant le trimestre et de manière consécutive.
Je choisis donc de les poser sur les jours travaillés en journée, soit du mardi au jeudi.
Je précise que durant cette période, le service est fermé toute la semaine , que tous les salariés sont en congé.

Mon employeur me dit que la pose de mes 3 congés trimestriels du mardi au jeudi n'est pas réglementaire sous prétexte qu'ils se posent comme des congés payés, c’est-à-dire du 1er jour normalement travaillé jusqu'à la veille de la reprise . Je devrais donc, selon lui, les poser du lundi au mercredi (et travailler le jeudi) ou travailler le lundi et le mardi et poser mes congés du jeudi au lundi suivant.
Peut il m'imposer les jours de pose sachant que le service est fermé? Les 3 jours que je choisis de prendre sont-ils réellement non réglementaires? Les congés trimestriels se posent-ils comme des congés payés annuels comme mon employeur le prétend?

Merci pour votre aide.

Par **morobar**, le **18/02/2019** à **09:00**

Bonjour,
Vous avez droit à 6 jours consécutifs hors repos hebdomadaire.
En l'espèce vous avez droit à une semaine du lundi au samedi.
Et non pas comme vous le pensez à 2 semaines de congés.

Par **Litho**, le **18/02/2019** à **09:51**

En tant que personnel administratif, je n'ai pas droit à 6 congés trimestriels mais bien 3 pour chaque trimestre.

Par **morobar**, le **19/02/2019** à **08:02**

Le principe est identique.
Les 6 jours sont consécutifs et hors congé hebdomadaire.
La seule solution est donc la semaine civile ouvrable, du lundi au samedi inclus;

Par **Fleur2**, le **29/09/2022** à **10:40**

Bonjour mes congés annuels global sont à solder au 31 mai de chaque année . J'ai 6 jours de congés trimestriels. Puis je les poser en juin compte tenu du trimestre avril mai juin ou non?
Merci d avance

Par **Gailelo**, le **08/03/2023** à **21:29**

Bonjour, je me permets de vous écrire car j'ai un problème avec la pose de mes CT. Je vous explique j'ai posé 3ct,lundi, mardi, mercredi car j'étais repos jeudi vendredi. J'ai donc repris pour le week-end. Moi j'ai donc pausé 3ct, mes RH m'en compte 5, c'est à dire qu'ils en posent sur mes jours de repos. Est ce légal?

Copyright © 2024 Experatoo.com - Tous droits réservés